

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ARRETE n°2026-40-CT

=====

COMMUNE de BARFLEUR

=====

ARRETE MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2026
ABROGEANT L'INTERDICTION
DE BAIGNADE
DE LA COMMUNE de BARFLEUR
A COMPTER DU 07/07/2026

LE MAIRE de Barfleur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-3 et L 2213-23 ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L 1332-1 et suivants,

Considérant les résultats d'analyses microbiologiques sur les eaux de baignade prélevées le 06/07/2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'arrêté municipal n° 2026-38-CT du 03 juillet 2026 est abrogé.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera affiché à la mairie ainsi qu'à la plage.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Cherbourg-en-Cotentin
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Vaast-la-Hougue,
- L'office de Tourisme de Barfleur,
- L'Agence Régionale de Santé de SAINT-LO

Le Maire
Christiane TINCELIN

